

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1093**

commune (s) :

objet : Mission d'accompagnement emploi et insertion par l'économie à la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Madame Besson

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 31 août 2009****Décision n° B-2009-1093**

objet : <b>Mission d'accompagnement emploi et insertion par l'économie à la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché</b>
service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le plan de mandat adopté par la Communauté urbaine pointe l'importance du lien à tisser entre développement économique, emploi et insertion, pour garantir sa cohésion sociale et territoriale à travers son projet économique et développer la compétitivité et l'attractivité du territoire.

Les objectifs sont les suivants :

- amener de la lisibilité et de la structuration dans l'offre de service emploi-insertion (la mise en adéquation des outils et des dispositifs, la coordination des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur l'agglomération),
- faciliter l'adéquation offre-demande d'emploi selon les typologies des demandeurs d'emploi et selon une logique de gestion prévisionnelle des ressources humaines à l'échelle de l'agglomération (aides aux personnes les plus éloignées de l'emploi aux besoins des filières les plus spécialisées),
- généraliser les mises en réseaux territorialisées.

Cette ambition a pour objectif de donner à la Communauté urbaine un rôle d'appui et de coordination auprès des différents acteurs de cette politique sur l'agglomération et d'organiser un front commun entre les Communes et la Communauté sur la question de l'emploi, notamment dans la période de crise actuelle.

Un marché à bons de commande d'une durée de 4 ans a été attribué à la société Les Développeurs associés en 2006.

Ce marché consistait en une mission d'accompagnement du rôle de coordination de la Communauté urbaine dans l'insertion par l'économie sur les thèmes d'action suivants :

- fournir un appui pour l'élaboration d'une démarche concertée par les Conférences des maires qui le souhaiteront,
- participer à l'animation des acteurs concernés pour les initier à une connaissance de base de l'insertion économique et leur donner des repères pour agir dans le cadre de leur mission,
- participer en tant que de besoin aux réunions de mise en commun d'agglomération,
- participer à la conduite de l'observatoire emploi-insertion d'agglomération pour y faire remonter les initiatives et besoins exprimés sur le terrain au vu de la mission précédente,
- fournir une assistance à d'autres formes de coordination utiles en matière d'insertion, par exemple organiser une capitalisation sous forme de rencontre à dimension régionale, nationale voire internationale.

Cette mission a permis d'asseoir le rôle de coordination de la Communauté urbaine en :

- apportant un appui permanent aux réseaux qui lient les acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, mis en place dans 4 conférences des maires : Réussir l'emploi sur le sud-ouest lyonnais (Resol), Réussir l'emploi sur l'est lyonnais (Resel), Réussir l'emploi sur le val de Saône (Revals) et Atelier recherche emploi portes du sud (Arellys) ;
- organisant la restitution annuelle des cahiers de l'observatoire emploi-insertion-cohésion sociale qui a produit 7 cahiers d'agglomération et 2 fiches territoriales depuis 2004,
- réalisant des journées de capitalisation (3 par an) pour les acteurs de l'agglomération. Ces derniers sollicitent la Communauté urbaine fréquemment sur un rôle en matière de mise en cohérence entre eux,
- évaluant l'ensemble du travail accompli depuis 2005 afin d'éclairer le positionnement de la Communauté urbaine sur ce thème lors de ce mandat.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'une nouvelle mission d'accompagnement emploi et insertion par l'économie dans le contexte suivant.

Le chômage augmente et touche tous les segments de la population. Au 31 décembre 2008, le département du Rhône compte :

- 55 366 demandeurs d'emploi de catégorie 1 (personnes sans emploi immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein) soit une augmentation de 15 % en 1 an, après 3 années de baisse consécutives,
- 9 858 demandeurs d'emploi jeunes, représentant 18 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1, soit une augmentation de ¼ sur 1 an,
- 6 479 demandeurs d'emploi seniors de plus de 50 ans, représentant 12 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1, soit une augmentation de 10,5 % en 1 an.

Les objectifs de cette mission d'assistance sont de permettre :

- une plus grande mutualisation des acteurs de l'insertion avec l'aide de la Communauté urbaine afin d'améliorer l'efficacité de leurs actions et leur lisibilité au service des besoins des entreprises et des bénéficiaires,
- un rapprochement des politiques communautaires de développement économique avec les acteurs de l'emploi et l'insertion afin de favoriser l'implication des entreprises et mettre en adéquation offre et demande d'emploi,

ceci dans des formules diverses et à des échelles géographiques de secteurs d'agglomération (Conférences des maires) ou de l'ensemble de l'agglomération.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande annuel de 50 000 € HT minimum et de 100 000 € HT maximum, soit au total pour toute la durée du marché un montant de 200 000 € HT minimum et de 400 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entreprises et le lancement de la procédure pour l'attribution d'une mission d'accompagnement emploi et insertion par l'économie à la Communauté urbaine.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande, d'une durée de un an reconductible expressément trois fois une année, et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel minimum de 59 800 € TTC et de 119 600 € TTC maximum, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

**5° - La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 622 800 - fonction 824 - opération 855.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.**